

## Séance du 30 avril 2026

Date de la convocation : ..... 24/04/2026

Date d'affichage convocation : ..... 24/04/2026

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
<b>32</b>	<b>27</b>	<b>5</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>32</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N°2026-04-66**

**Approbation expresse de la  
révision des statuts de  
l'Établissement Public Territorial  
de Bassin  
(EPTB) Vistre Vistrenque**

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six et le trente avril à quatorze heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de l'établissement, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Thierry FÉLINE, Président, en exercice.

**Présents :** Mme ALBECQ-MEGIAS Noémie - Mme ANDRÉ-SCANAVINO Chantal - Mme ANJO Marine - M. BONATO Cédric - Mme BONFIGLIO Guylène - M. BREYSSE Cédric - M. BROUSSES Philippe - M. BUSSAC Yannick - Mme CAUQUIL-HUGON Christel - Mme CAVAILLÉ Nathalie - Mme CHANRON Nicole - Mme COMBE Florence - M. CREICHE Jean-Philippe - M. CRESPE Charly - M. DUMONT Christophe - M. FÉLINE Thierry - M. FILHOL Jean-Pierre - Mme LASHERMES Sandy - M. MANCEL Thierry - Mme MARCHAND Cristel - M. MARTI Alain - M. MORRA André - M. PÉLISSIER Laurent - Mme PELLEGRIN-PONSOLE Sophie - Mme PIMIENTO Corinne - M. RAMS Joachim - Mme SCOLLO-OGIER Martine.

**Absents ayant donné pouvoir :** M. EHRET Yves pour Mme ANDRÉ SCANAVINO Chantal - M. LAPISARDI Christian pour M. PÉLISSIER Laurent - Mme MOURRUT Pascale pour Mme ALBECQ-MEGIAS Noémie - M. PAPY David pour Mme PIMIENTO Corinne - Mme VANDERBISTE Carine pour Mme MARCHAND Cristel.

Secrétaire de séance : M. BROUSSES Philippe.

M. Thierry FÉLINE, Président, expose :

- Vu la loi n°2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI),
- Vu les statuts de la Communauté de communes Terre de Camargue, et notamment sa compétence GEMAPI,
- Vu la délibération n°2019-11-132 du Conseil communautaire du 4 novembre 2019 approuvant le périmètre de fusion Syndicat Mixte des Nappes Vistrenque et Costières et du Syndicat Mixte EPTB Vistre et approuvant les statuts du nouveau syndicat,
- Vu le courrier de l'EPTB Vistre Vistrenque en date du 04 Mars 2026 demandant l'approbation expresse par délibération de la révision de leurs statuts.

L'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Vistre Vistrenque est constitué sous la forme d'un syndicat mixte fermé, conformément aux articles L.5711-1 et L.5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Jusqu'à présent, le siège du syndicat était fixé à Rodilhan sous forme de boîte postale, tandis que les bureaux physiques se situaient à Caissargues et Aimargues.

Depuis janvier 2026, l'EPTB a emménagé dans ses nouveaux locaux situés : Parc Georges Besse - 111 Allée Von Neumann - 30000 NÎMES.

Ce changement d'implantation implique une modification du siège statutaire ; or, conformément aux dispositions du CGCT, la modification des statuts d'un syndicat mixte fermé suit une procédure précise. Textes juridiques de référence : article L.5211-20 du CGCT : toute modification statutaire doit être transmise aux membres du Syndicat pour approbation.

Cette révision des statuts a été actée par délibération n°2026-08 du Comité Syndical de l'EPTB Vistre Vistrenque le 16 février 2026.

Il est donc demandé à la Communauté de communes Terre de Camargue de valider cette modification des statuts ci-jointe.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De valider la révision des statuts de l'EPTB Vistre Vistrenque du 16 février 2026 dont un exemplaire est joint à la présente ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Le Secrétaire de séance,  
Philippe BROUSSES**



A blue circular official stamp of the Communauté de Communes Terre de Camargue, Gard, is partially obscured by a handwritten signature in black ink.

**Pour copie conforme,  
Fait à Aigues-Mortes, le 04 mai 2026  
Le Président,  
Thierry FÉLINE**



A blue circular official stamp of the Communauté de Communes Terre de Camargue, Gard, is partially obscured by a handwritten signature in black ink.

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publicité et/ou notification.